

Le 4 décembre 2012, les organisations syndicales CFTC, CGT ont fait valoir leur droit d'opposition, rejoignant ainsi FO qui avait fait valoir le sien le 28 novembre précédent...



CCN51 : Avenant de substitution rejeté !

L'opposition majoritaire des organisations syndicales CGT, FO et CFTC à l'avenant 2012-04 du 12 novembre dernier, signé entre la FEHAP et seulement deux organisations syndicales la CFDT et la CGC, marque un coup d'arrêt au recul des acquis conventionnels dans la CCN51.

Restons Mobilisés.... !

C'est une victoire, pour les salariés mobilisés depuis plus de deux ans, pour défendre leur convention collective nationale qui garantit les mêmes droits sur l'ensemble du territoire à tous les salarié-es des établissements FEHAP.

Mais le droit d'opposition ne doit pas entériner un recul plus important encore et laisser la porte ouverte au retour de la recommandation patronale du 4 septembre.

En effet, si on en reste là, c'est la recommandation patronale, par décision unilatérale des employeurs FEHAP qui s'appliquera :

- ⇒ **immédiatement** pour le secteur sanitaire FEHAP, avec maintien, pour les salariés embauchés avant le 2 décembre 2011, des avantages individuels acquis « ouverts »
- ⇒ **après agrément** du ministère, pour le secteur médico-social. Entre temps, les salarié-es de ce secteur se retrouveront au Code du Travail, avec également le maintien des avantages individuels acquis.

Dès à présent, Il faut obtenir que le ministère s'engage à refuser d'agréer la recommandation patronale et se positionne sur la poursuite des négociations, en prolongeant le délai de « survie » de la convention collective.

Les salarié-es de la CCN51 ne veulent plus être perpétuellement la variable d'ajustement des insuffisances budgétaires de leurs établissements.

De plus en plus, le patronat FEHAP cherche à faire des économies sur le dos des salariés, en cassant les accords (RTT et autres), souvent dans le cadre de restructurations, de fusions, qui en bouleversant les organisations et les collectifs de travail et en diminuant les effectifs aggravent les conditions de travail et génèrent de plus en plus de souffrance au travail.

**Plus que jamais, c'est dans l'unité,
qu'il faut renforcer la mobilisation**



**Dès à présent,
Parce que seule l'unité
paiera... !**

**La fédération SUD
Santé Sociaux appelle
toutes et tous les
salarié-es à s'organiser
et à participer à toutes**

**les initiatives, à imaginer toutes formes
d'action.**

**Pour ce faire, elle renouvelle son
interpellation aux organisations syndi-
cales, ayant fait valoir leur droit
d'opposition...**

D'ores et déjà, dans le cadre de la NAO (négociation annuelle obligatoire), de nombreux patrons convoquent les organisations syndicales, pour négocier, localement l'adaptation des 15 points révisés.

**Sud appelle au boycott et à la dénonciation de
ces négociations qui divisent les salarié-es,
anticipent la casse définitive de la CCN51 et
contribuent à briser son caractère national !**